SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 23 Janvier 2025 à Rosnay

Numéro délibération	Objet de la délibération
2025 1	Approbation du projet de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional de la Brenne
2025 2	Contrat de Projet Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques
2025 3	Renouvellement emploi contractuel accueil et d'information à la Maison Naure 30h/mois
2025 4	Contrat de Projet Mobilité Leader du Parc naturel régional de la Benne
2025 5	Recrutement Chargé de mission Emerchanvre 17 février 2025
2025 6	Renouvellement emploi contractuel accueil et d'information à la Maison Naure 8h/mois

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**74**
Nombre de membres présents :	**51**
Nombre de membres représentés :	**1**
Date de convocation :	**14 janvier 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Rosnay, sous la présidence de Laurent LAROCHE.

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, BARRAL Annie, BODIN Carole, BOSSU Marie, CHAGNON Cathy, CHAMFLY Véronique, CORBEAU Nathalie, DUBRAC Elisabeth, GILLARD Geneviève, LERAT Catherine, LOMBARD Nathalie, MARONNEAU Christine, PIMONT Véronique, PIPEREAU Brigitte, TARDY Dominique, VRIGNAT Frédérique, WUNSCH Mylène.

Messieurs BEAUCOURT Thierry, BERNARD Thierry, BOIRON Patrice, BOUE Dominique, BOUTIN Jean-Hugues, CAILLAUD Roland, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHARTIER Bruno, COSSON Pascal, DARNAULT Joël, DARREAU Jean-Pierre, DENIS Christian, DODY Joël, DRUI Martial, DUVAL Thibault, FALQUIER Walter, GOURLAY Philippe, HELION Jérémie, HERVO Dominique, HOLMGREN Christopher, HOUSSIN Patrice, JUBERT Christophe, LAROCHE Laurent, MOUSSET Hubert, PEROT Pascal, PICOT Franck, RIVIERE Stéphane, SCHOUMACHER Gérard, SECHERESSE Jean, TOUZET Gilles, VANDAELE Christophe, VIDY Jean, WILLIAMS Richard.

Mme FOUCHET Mathilde donne pouvoir à M. BOUE Dominique.

Membres suppléants présents :

Madame BAUDOUX Régine.

Messieurs BERGEAT Serge, DELACOUR Christian, NEVIERE Alain.

Étaient excusés :

Mesdames BRUNET Marinette, DELAIGUE Dominique, DUBOIS Valérie, FOUCHET Mathilde, PECQUEUR Evelyne, RAOUI Christelle, VACHAUD Edith.

Messieurs CONFOLANT Patrice, DAUBORD Michel, GARNIER Sébastien, JOUOT Hubert, MERIOT Claude

Assistaient en outre à la réunion :

Mme CHIAPPERO Dany, Chargée de mission PNR
Mme MOURGUIART Charline, DDT
Mme RICHARD Isabelle, Secrétaire PNR
Mme SAURET Estelle, Chargée de mission PNR
Mme TISSIER Martine, La Nouvelle République
Mme VENAULT Gwenola, Secrétaire PNR

M. LALANGE Sébastien, Directeur adjoint PNR
M. LEROY Guy, Directeur PNR
M. LOMBARD Romain, CPIE
M. PELLE Benoît, Chargé de mission PNR
M. RIGAUD Sébastien, Chargé de mission PNR

b25.1

Approbation du projet de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional de la Brenne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants du Code de l'environnement et notamment l'article R.333-6-1 précisant qu'il revient au Président du Conseil régional d'arrêter le projet de Charte qui sera soumis à enquête publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Brenne en vigueur ;

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2010-2025 en vigueur ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur le projet de Charte du 18 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature sur le projet de Charte du 18 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Préfète de la Région Centre – Val de Loire, intégrant les avis des services déconcentrés et des établissements publics de l'Etat sur le projet de Charte du 17 mai 2024 ;

Vu la délibération du 24 Juin 2024 du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne validant le projet de Charte 2025 – 2040 intégrant les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature et de la Préfète de Région et approuvant le projet de Charte à soumettre à enquête publique ;

Vu la délibération du 9 avril 2024 du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne portant sur la convention de partenariat et de délégation entre la Parc naturel régional de la Brenne et la Région Centre – Val de Loire pour la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique et de la consultation des collectivités dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Limoges du 24 juin 2024 désignant les membres de la commission d'enquête publique ;

Considérant que le projet de Charte 2025-2040 modifié a été finalisé en mai 2024, pour intégrer les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature et de la Préfète de Région ;

Considérant la visite de terrain du rapporteur de l'Autorité environnementale les 10 et 11 septembre 2024 et l'avis délibéré de cette même Autorité Environnementale du 26 septembre 2024 ;

Considérant le mémoire en réponse du Parc naturel régional de la Brenne du 14 octobre 2024 apportant des éléments sur la prise en compte des recommandations formulées par l'Autorité Environnementale ;

Considérant l'Enquête publique qui s'est tenue du 21 octobre au 28 novembre 2024 ;

Considérant le procès-verbal de synthèse de la Commission d'enquête publique, remis le 12 décembre 2024 et le mémoire en réponse du Parc naturel régional de la Brenne transmis à la Commission d'enquête le 23 décembre 2024 ;

Considérant le rapport de l'Enquête publique, remis le 9 Janvier 2025 et l'avis favorable sans aucune réserve de la Commission d'enquête ;

Considérant que le projet de Charte a fait l'objet d'ajustements et de précisions pour la prise en compte des avis et recommandations de la Préfète de Région, de la Fédération des Parcs naturels

régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature, de l'Autorité environnementale et de la Commission d'enquête publique ;

Considérant que le projet de Charte doit faire l'objet d'un avis des services Ministériels avant de le proposer à la délibération des collectivités concernées par le périmètre d'étude ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité moins une voix,

- Valident le projet de Charte 2025 – 2040 ajusté pour prendre en compte les avis et recommandations de la Préfète de Région, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature, de l'Autorité environnementale et de la Commission d'enquête publique ;

- Valident le contenu du projet de Charte 2025 – 2040 qui sera transmis à la Préfète de Région par l'intermédiaire du Conseil Régional ;

- Autorisent le Président à signer tout autre document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 28 JAN. 2025
Affiché, le 28 JAN. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

B25.2

DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIEE

(en application des articles L332-24, 332-25 et 332-26 du Code Général de la Fonction Publique)

Le Comité syndical ;

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment ses articles L332-24, 332-25 et 332-26 ;

Le Président rappelle au comité syndical que le Parc naturel régional de la Brenne est lauréat de l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires, porté par la Banque des territoires dans le cadre de France 2030 pour notre projet de **Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques** : « L'arbre, le tracteur et la vallée - paysans et habitants pour un avenir commun » suivant 5 axes :

- **Un système bocager résilient (prairie/élevage/bouchures) et adaptés aux évolutions climatiques** : filière Végétal Local, filière bois bocager géré durablement
- **Emerchanvre Brenne**, le développement d'une filière chanvre fermier bâtiment en circuit court, artisanale et low-tech
  - Un atelier de recyclage et de fabrication d'outils et de machines agricoles low-tech adaptées aux besoins des agriculteurs dont une machine de 1ère transformation du chanvre
- **Une production EnR innovante à l'échelle de la ferme** au service d'une agriculture durable et désirable
- **Une approche culturelle et participative** accompagnera les partenaires dans la co-construction de ce projet de transition local.
- **Une mise en récit et une scénographie des parcours de transition** sur le site du musée du machinisme agricole de Prissac,

Grâce au soutien de la Banque des territoires via France 2030, une première phase de maturation est engagée depuis le 20 décembre 2024 pour 18 mois avec l'ensemble des partenaires afin d'étudier les conditions de passage en comité d'engagement pour valider la phase de réalisation et d'investissement qui durera 5 ans.

Le projet nécessite le recrutement d'un.e chef.fe de projet pour le pilotage de la phase de maturation, la présentation du projet en comité d'engagement et à la suite, le pilotage de de la phase de réalisation.

SUR le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

La création à compter du 5 Février 2025 d'un emploi contractuel non permanent pour assurer la mission du projet de **Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques** sur le territoire du PNR Brenne, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien le projet **Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques** sur le territoire du PNR Brenne.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour la période du 5 février 2025 au 31 janvier 2027.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice majoré 568 de la Fonction publique territoriale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

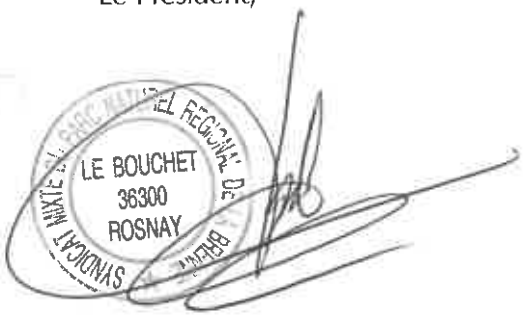
Le Président,



Laurent Laroche

Reçu en Sous-Préfecture - 4 FEV. 2025
Affiché, le - 4 FEV. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,



2025.3

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un emploi d'accueil a été créé par délibération du 8 février 2008 à la Maison de la Nature.

Le Président propose au Comité syndical de renouveler l'emploi contractuel de droit public pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er mars 2025 de l'agent en place, pour assurer les missions d'accueil à la Maison de la Nature en application de l'article L332-8-5° du Code général de la Fonction publique. Le Président rappelle le faible nombre d'heure à effectuer sur ce site (30 heures mensuelles). L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite réglementaire en fonction des nécessités du service.

Le Président précise qu'il convient de continuer cette mission d'accueil au public à la Maison de la Nature.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er mars 2025 un emploi contractuel à temps incomplet,

- dit que la rémunération est basée sur l'indice majoré 371 de la Fonction publique territoriale,

- autorise le Président à signer le contrat de travail avec l'agent recruté,

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Parc en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le - 4 FEV. 2025

Affiché, le - 4 FEV. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LE BOUCHET 36300 ROSNAY

2025.4

DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET

(EN APPLICATION DES ARTICLES L.332-24, 332-25 et 332-26 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Comité syndical ;

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment ses articles L332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet Mobilité et Leader du Parc naturel régional de la Brenne.

SUR le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

La création à compter du 1er mars 2025 d'un emploi contractuel non permanent pour assurer la coordination et l'animation du projet Mobilité et Leader sur le territoire du PNR Brenne, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien le projet Mobilité et Leader du Parc naturel régional de la Brenne.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour la période du 1er mars 2025 au 15 septembre 2027.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice majoré 425 de la Fonction publique territoriale.

Le Président est chargé de signer le contrat avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président

LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le - 7 FEV. 2025

Affiché, le - 7 FEV. 2025

Certifié exécutoire,

Le Président

LE BOUCHET 36300 ROSNAY

2025.5

Le Président rappelle au comité syndical que le Parc naturel régional de la Brenne est lauréat de l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires, porté par la Banque des territoires dans le cadre de France 2030 pour notre projet de **Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques** : « L'arbre, le tracteur et la vallée - paysans et habitants pour un avenir commun » suivant 5 axes :

- **Un système bocager résilient (prairie/élevage/bouchures) et adaptés aux évolutions climatiques** : filière Végétal Local, filière bois bocager géré durablement
- **Emerchanvre Brenne**, le développement d'une filière chanvre fermier bâtiment en circuit court, artisanale et low-tech
  - Un atelier de recyclage et de fabrication d'outils et de machines agricoles low-tech adaptées aux besoins des agriculteurs dont une machine de 1ère transformation du chanvre
- **Une production EnR innovante à l'échelle de la ferme** au service d'une agriculture durable et désirable
- **Une approche culturelle et participative** accompagnera les partenaires dans la co-construction de ce projet de transition local.
- **Une mise en récit et une scénographie des parcours de transition** sur le site du musée du machinisme agricole de Prissac,

Grâce au soutien de la Banque des territoires via France 2030, une première phase de maturation est engagée depuis le 20 décembre 2024 pour 18 mois avec l'ensemble des partenaires afin d'étudier les conditions de passage en comité d'engagement pour valider la phase de réalisation et d'investissement qui durera 5 ans.

Le projet nécessite le recrutement d'un Chargé de mission Emerchanvre / recyclage outils machines agricoles sur une période de 18 mois à compter du 17 février 2025 à temps incomplet (70 %).

Sa rémunération sera basée sur l'indice majoré 542 de la Fonction publique territoriale.

En ayant délibéré, le Comité syndical :

- autorise le Président à recruter l'agent,
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires
- autorise le Président à signer les pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture 13 FEV. 2025
Affiché, le 13 FEV. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,

2025.6

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un emploi d'accueil a été créé par délibération du 8 février 2008 à la Maison de la Nature.

Le Président propose au Comité syndical de renouveler l'emploi contractuel de droit public pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er mars 2025 de l'agent en place, pour assurer les missions d'accueil à la Maison de la Nature en application de l'article L332-8-5° du Code général de la Fonction publique. Le Président rappelle le faible nombre d'heure à effectuer sur ce site (8 heures mensuelles). L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite réglementaire en fonction des nécessités du service.

Le Président précise qu'il convient de continuer cette mission d'accueil au public à la Maison de la Nature.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er mars 2025 un emploi contractuel à temps incomplet,

- dit que la rémunération est basée sur l'indice majoré 371 de la Fonction publique territoriale,

- autorise le Président à signer le contrat de travail avec l'agent recruté,

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Parc en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 13 FEV. 2025

Affiché, le 13 FEV. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LE BOUCHET 36300 ROSNAY